

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 septembre 2010

CP 10/09-33

L'an deux mil dix, le 27 septembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etait excusé : M. Roset.

ABBAYE DE BELLEPERCHE CONVENTION DE DEPOT D'UNE PARTIE DE LA COLLECTION VALFRE

Une opportunité d'enrichissement pour le musée des arts de la table de l'Abbaye de Belleperche s'est présentée en 2010, par l'acquisition d'une collection de niveau international, la collection « Valfré ». Elle a trouvé, à l'occasion de la DM1, sa concrétisation grâce à un partenariat de mécénat bancaire et associatif, et à la générosité du propriétaire de la collection.

En effet, la fondation nationale du Crédit Agricole « Pays de France », qui finance de nombreuses actions de mécénat en faveur du patrimoine et des musées français, a donné son accord au financement de 62,5 % du montant de 100 000 €, par le Crédit Agricole Nord-Midi-Pyrénées et par la caisse locale Pays de Cadillac. Ce mécénat exceptionnel a été versé à la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, qui a procédé à l'acquisition d'une partie de la collection, en l'occurrence les 238 grès de Yixing, et souhaite le déposer au musée des arts de la table. Une convention de dépôt à très long terme doit à présent être signée avec l'association, et l'Assemblée Départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour en établir précisément les termes.

Ce dépôt est effectué **sans limitation de durée**, à titre **définitif** et **irrévocable**.

Je vous prie de bien vouloir approuver les termes de cette convention et m'autoriser à la signer lors de la cérémonie de remise de la collection le 8 octobre prochain.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 25 juin 2010 relative à l'acquisition de la collection « VALFRÉ »,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les termes de la convention de dépôt concernant l'acquisition d'une partie de la collection VALFRÉ, à intervenir avec la Société Archéologique et Historique de Tarn-et-Garonne et la Fondation du Crédit Agricole « Pays de France » ;
- Précise que ce dépôt au Musée des Arts de la Table est effectué sans limite de durée, à titre définitif et irrévocable ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, cette convention à Belleperche, lors de la cérémonie de remise de la collection le 8 octobre prochain.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,